

conseil municipal

délibération de la séance du 7 juillet 2009

Le mardi 07 juillet 2009, le conseil municipal s'est réuni en mairie sur convocation du 28 mai 2009, effectuée en application de l'article L 2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

président : Jean-Paul BRET

présents :

adjoints :

M. Raymond Terracher, Mme Béatrice Vessiller, M. Prosper Kabalo, Mme Sonia Bove,
M. Gilbert-Luc Devinaz, Mme Dominique Balanche, Mme Chafia Tifra, M. Richard Llung,
Mme Samia Belaziz, M. Christian Vermeulin, Mme Dany Montois, M. Jean Berthinier,
Mme Sarah Sultan, M. Jean-Claude Ray, Mme Claire Le Franc

conseillers :

M. Mohamed Ali-Ahamada, Mme Farida Casoli, M. Movsès Nissanian, Mme Michèle Pédrini,
M. Jacky Albrand, M. Jean-Michel Jolion, M. Hector Bravo, Mme Marie-Neige Blanc,
M. Loïc Chabrier, Mme Myriam Gros-Izopet, Mme Aurélie Jollivet, Mme Caroline Lagarde,
Mme Anne Reveyrand, M. Olivier Baud, Mme Djamila Ghemri, Mme Laura Gandolfi,
M. Vincent Morland, Mme Samia Benelkadi, M. Marc Ambrogelly, M. Didier Vullierme,
Mme Valérie Darriau, Mme Chantal Roux, Mme Martine Maurice, M. Baptiste Dumas,
Mme Emmanuelle Haziza, M. Driss Aghazzaf, Mme Anne Didier, M. Régis Lacoste,
M. Richard Morales, Mme Patricia Chene-Courtois

excusés :

M. Raymond Terracher donne pouvoir à Monsieur le Maire.
Mme Chantal Roux donne pouvoir à Mme Laura Gandolfi.
M. Samba Gueye donne pouvoir à Mme Dominique Balanche.
Mme Pascale Crozon donne pouvoir à Mme Sarah Sultan.
M. Bruno Bernard donne pouvoir à Mme Béatrice Vessiller.
Mme Yasmina Salhi donne pouvoir à M. Jean-Claude Ray.
M. Damien Berthilier donne pouvoir à Mme Marie-Neige Blanc.
M. Henry Chabert donne pouvoir à M. Régis Lacoste.
Mme Christine Dorne donne pouvoir à Mme Patricia Chene-Courtois.
M. Christian Montégu donne pouvoir à M. Richard Morales.

absents : conseillers :

M. Mohamed Mahamdi

L'assemblée désigne pour secrétaire de séance Mademoiselle Emmanuelle Haziza.

Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 mai 2009 et du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal dans sa séance du 31 mars 2008.

Délib-20090157

Adhésion de la Ville de Villeurbanne à la Coalition européenne des villes contre le racisme coordonnée par l'UNESCO

rapporteur : Jean Berthinier

Mesdames, Messieurs,

La ville de Villeurbanne, suite à la création de la Commission de lutte contre les discriminations ethniques, en 2002 a mené une action importante sur les discriminations à l'emploi dans le cadre du projet villeurbannais, Accede, (Acteurs concertés pour l'égalité et contre les discriminations ethniques à l'emploi des jeunes), s'intégrant dans le programme européen Equal.

Actuellement, la ville développe des actions de lutte contre les discriminations à l'emploi et au logement, en agissant sur ces propres pratiques, en mobilisant un partenariat local d'action, et en favorisant l'information et l'accès au droit des villeurbannais.

En adhérant à ce réseau, la ville inscrit durablement la lutte les discriminations raciales dans son action, et lui donne un cadre institutionnel. Par ailleurs, les actions de lutte contre les discriminations sont encore expérimentales en France, le dialogue avec d'autres villes européennes, les échanges de pratiques, de points de vue, permettent d'améliorer les modes d'action et leur évaluation.

La nature des engagements dans la Coalition

La Coalition des villes contre le racisme est une initiative lancée par l'UNESCO en mars 2004. L'objectif de la Coalition est de fournir aux autorités locales un programme opérationnel permettant une mise en oeuvre plus efficace des politiques contre les discriminations. Ainsi, un Plan d'action en 10 points a été établi. Les villes signataires s'engagent à intégrer le Plan d'action dans leurs stratégies et politiques municipales et à consacrer les ressources humaines, budgétaires et matérielles nécessaires à son exécution réelle. Chaque municipalité est libre de choisir les actions qu'elle considère comme les plus pertinentes ou prioritaires. Elles veilleront à y faire participer les divers acteurs de la société civile à sa mise en oeuvre :

1. Mettre en place un réseau d'accompagnement, de vigilance et de solidarité contre le racisme et les discriminations au niveau de la municipalité.
2. Initier ou développer la collecte de données sur le racisme et la discrimination, établir des objectifs réalisables et mettre en place des indicateurs communs afin d'évaluer l'impact des politiques publiques.
3. Soutenir les victimes du racisme et de la discrimination et contribuer à renforcer leurs capacités de défense.
4. Assurer, par le biais d'une approche participative, notamment par des consultations avec les utilisateurs et les fournisseurs du service, une meilleure information des habitants de la ville sur leurs droits et leurs devoirs, sur les moyens de protection et les recours légaux et sur les risques encourus pour un acte ou un comportement raciste.
5. Faciliter les pratiques équitables en emploi et promouvoir la diversité dans le marché du travail en exerçant le pouvoir discrétionnaire des autorités municipales.
6. La ville s'engage à assurer l'égalité des chances en tant qu'employeur et fournir un service équitable.
7. Renforcer, par une politique volontariste, la lutte contre les discriminations dans l'accès au logement au sein de la municipalité.
8. Renforcer les mesures contre la discrimination dans l'accès à, et la jouissance de toutes les formes d'éducation
9. Assurer une représentation et une promotion équitables de la diversité des expressions et des patrimoines culturels des habitants dans les programmes culturels, dans la mémoire collective et dans l'espace public municipal
10. Soutenir ou établir les mécanismes pour traiter les crimes de haine et gérer les conflits

Le secrétariat de la Coalition est assuré par le Bureau des droits humains de la Ville de Nuremberg
L'adhésion s'élève à 1 000 € par an.

Il apparaît important pour la ville de Villeurbanne de s'engager dans un plan d'action contre les discriminations et de participer à ce réseau d'échanges.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**unanimité**, décide l'adhésion de la ville à la coalition européenne des villes contre le racisme.

Jean-Paul BRET
Maire de Villeurbanne

Par délégation
Eric GRIGNARD
Directeur Général des services

affichée en mairie le 9 juillet 2009